

Arrêté du 18 juin 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois d'avril 2009

18/06/2009

Le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'AP-HP au titre de l'activité déclarée au mois d'avril 2009 est arrêté à 256 510 701,45 € : Ce texte détaille les éléments composant cette somme.

Mots clés : Montant - Ressources d'assurance maladie - AP-HP

Consulter ici l'arrêté du 18 juin 2009 fixant le montant des ressources d'assurance maladie dû à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris au titre de l'activité déclarée au mois d'avril 2009